Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

ABOD

Société A Responsabilité Limitée

Au Capital de 8 000 €uros

Siège Social : 120 Rue Jean Jaurès
92300 Levallois-Perret

R.C.S. NANTERRE 490 109 444

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1ER JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le premier janvier à dix heures.

Les Associés de la Société " **ABOD** " Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 €uros, divisé en 80 parts de 100 €uros chacune, se sont réunis au Siège Social sur convocation du Gérant.

SONT PRESENTES :

Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS, Propriétaire de Dix parts sociales, ci	10 parts
Madame Aurélie BONHOMME, Propriétaire de Soixante-dix parts sociales, ci	70 parts
Soit au total quatre-vingt parts sociales	80 parts

Représentant la totalité du Capital social.

L'Assemblée est présidée par **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS**, Gérante.

Paraphe JB Paraphe AB

Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

Madame la Présidente déclare que la totalité du capital social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle fait part de son souhait de céder la totalité des parts sociales lui appartenant à **Madame Aurélie BONHOMME**.

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, lesdites cessions de parts sociales sont libres entre associés et il est expressément stipulé que ‘ Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont transmissibles par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux et librement cessibles entre conjoints et entre ascendants descendants.".

En conséquence, l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 7 des statuts.
- Pouvoirs conférés.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence.
- Le rapport de la gérance.
- Le texte des résolutions proposées.
- Un exemplaire des statuts.

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Modification de l’article 7 des statuts
  et refonte desdits statuts dans toutes leurs dispositions.
- Pouvoirs.

La discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées entre les Associées.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du souhait de **Madame Joëlle BONHOMME** de céder la totalité des parts sociales lui appartenant à :

- **Madame Aurélie BONHOMME**
  Née le 27 avril 1976 à Paris (75017)
  De nationalité Française
  Célibataire
  Demeurant 8 Rue du Bataclan L-4374 ESCH SUR ALZETTE Luxembourg.

Approuve ladite cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la cession de parts intervenue ce jour, l'Assemblée décide de modifier comme suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de huit mille euros (8 000 €) et divisé en quatre-vingt (80) parts de cent euros (100 €) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs.

Suite à la cession de parts sociales en date du 1er Janvier 2026, la nouvelle répartition est la suivante :

- **Madame Aurélie BONHOMME,**
  Propriétaire de
  Quatre-vingt parts sociales, ci 80 parts

Soit au Total 80 parts

En conséquence des modifications sus visées, l'Assemblée décide de la refonte des statuts dans toutes leurs dispositions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe JB Paraphe AB

Docusign Envelope ID: C2E2C06B-68A5-4731-8504-864E724B2ACB

TROIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associées et par **Madame Joëlle BONHOMME née STEPHANUS.**

Madame Joëlle BONHOMME
Gérante

Signé par :
Joëlle BONHOMME
26319220D8B0482...

Madame Aurélie BONHOMME

Signé par :
Aurélie BONHOMME
46CB7B548890458...